

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le dix juillet deux mil vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, à Parnac, salle des fêtes des 5 routes, sous la présidence de Laurent ALLILAIRE, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : décret 2020-812 du 29 juin portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs. Et convocation à 19h du juillet 2020

Présents : M. ALLILAIRE Laurent, Mme AUCHARLES Maria, M. DEJOIE Jérôme, CABENET Gilles, AUGENDRE Fabien, Mmes LIAUME Alexandra, DUFAU Marie-Thérèse, MM. GAUMET Jean-Louis, LEDAIN Jean-Claude, Mme CHANTELOUP Armelle, SOLVEL François.

Excusés : Mme DEJOIE Christine, LEMAIGRE Nicolas, de PASTRE Jacques

Pouvoirs de : DEJOIE Christine à ALLILAIRE Laurent, LEMAIGRE Nicolas à AUCHARLES Maria, de PASTRE Jacques à CHANTELOUP Armelle.

Secrétaire de séance : LIAUME Alexandra

Délégués pour les sénatoriales :

Madame DEJOIE Christine, Monsieur de PASTRE Jacques et Madame AUCHARLES Maria ayant obtenu la majorité absolue avec 14 voix chacun sont proclamés délégués titulaires du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales.

Désignation des déléguées à l'ADAR CIVAM :

Madame Christine DEJOIE et Monsieur Laurent ALLILAIRE ayant obtenu la majorité absolue avec 14 voix chacun sont proclamés délégués au sein de l'ADAR CIVAM.

Désignation d'un délégué suppléant au syndicat mixte Val de Creuse Val d'Anglin.

Monsieur Fabien AUGENDRE ayant obtenu la majorité absolue avec 14 voix est proclamé délégué suppléant.

Les délégués du Conseil Municipal au Syndicat Mixte du Pays Val de Creuse Val d'Anglin sont :

- Titulaires : DEJOIE Christine et AUCHARLES Maria
- Suppléants : de PASTRE Jacques et AUGENDRE Fabien.

Questions diverses :

- Commission de recrutement pour un agent en CDD de 3 mois à 21h par semaine.
- Carrière : projet de panneaux solaires flottants sur l'étendue de la carrière. Le site va être clôturé
- Proposition de projet photovoltaïque sur la zone artisanale des 5 hectares des 5 routes. La commune percevrait 3 800€ par an et par hectare. La production devrait commencer en 2025.
- Vide grenier organisé par Familles Rurales le 12 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.